Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/03/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 054-200043693-20250212-2025_004-DE
Affiché le 17/03/2025 ; Certifié exécutoire le 17/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-01-04

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 12 FEVRIER 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	35	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet
Règlement Façades- 2025-2027

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D(BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- GRETHEN PH(CHARENCY) J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- GEORGES D(DONCOuRT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON-SAILLET J(LONGUYON)-WOJCIK JL(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO M (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –P HIBLOT (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) -ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- DYE PELISSON A (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: ROUYER G (COLMEY) – LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)- D PIEDFER (LONGUYON) à AM TROMBINI (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- M FAIETA (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 19/12/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 06 FEVRIER 2025 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Dans la continuité des politiques de l'habitat menées par la T2L, une action d'aide au ravalement de façades **qui s'adresse à toutes les communes de la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais**, est mise en œuvre.

Le règlement s'applique pendant la durée de la campagne de ravalement qui a pris effet à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, l'ancienne campagne 2022-2024 étant close.

Conditions d'éligibilité, critères d'attribution, bénéficiaires, constitution des dossiers, exécution des travaux, nature des travaux primés, montant de la prime figurent énoncés dans le règlement (pièce jointe)

120 000€ sont budgétés pour cette action d'aide au ravalement, permettant aux bénéficiaires d'obtenir 1000€ de prime (ou 2000€ en raison de l'intérêt patrimonial de l'immeuble ; L'OpahRu en attente de signature du CD54 permettra d'attribuer jusqu'à 3000€ pour les ravalements de façades inscrit dans le périmètre ORT : 1000€ de la commune, 1000€ de la CCT2L et 1000€ de la Région).

Des dossiers ont déjà été déposés depuis janvier 2025. Ils feront l'objet d'une étude lors de la prochaine réunion de la commission

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Approuve le règlement présenté

Le Président

Fait à LONGUYON le 19/02/2025

Jean-Pierre JACQUE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/03/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 054-200043693-20250212-2025_004-DE
Affiché le 17/03/2025 ; Certifié exécutoire le 17/03/2025